L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 6 JUILLET.

FEUILLETON.

L'AMIE DU ROI.

ROMAN HISTORIQUE,

Par Armand LAPOINTE.

XI—Suite.

—Ma fille! ma chère enfant! s'écria le comte en redoublant de tendresse.

—Voyez vous, mon père, reprit Elbé toujours agenouillée, je l'ai aimé sans le savoir, sans m'en douter! Ah! si j'avais pu prévoir ce qui arrive à cette heure, s'il avait été possible de croire que, pour moi, il viendrait un jour où le roi me serait plus cher que la vie, je ne serais pas restée un jour, l'une heure à Stockholm après cette découverte. Mais ce n'est pas le roi que j'aime, mon père, ce n'est pas le souverain, ce n'est pas le prince, ce n'est pas le maître de la Suède, c'est Gustave-Adolphe, et je l'aime parce qu'il n'est pas au monde un homme plus digne que lui d'être aimé.

—Grâce! grâce! mon enfant! dit le comte, que ces plaintes, que ces cris blessaient et rendaient sans force; cache-moi ta douleur, car si je pleurais avec toi, je serais faible comme toi. Il nous faut partir!

—Sans le revoir? demanda la jeune fille avec anxiété.

Mais ces paroles n'avaient été qu'un souffle, et, soit que le comte ne les eût pas entendues, soit qu'il ne voulût pas y répondre, il ajouta:

—Demain tu iras chez Mme Christine lui demander la permission de quitter Stockholm, et nous irons tous les deux nous enfouir dans la retraite que tu choisiras.

—O Dieu! le quitter pour toujours!.... —Elbé, la future reine de Suède se nomme Marie-Eléonore, princesse de Brandebourg. Quelle place la fille du comte de Brahé trouverait-elle à côté de Gustave-Adolphe?

La voix du comte de Brahé était douce, mais elle avait un accent de gravité qui frappa la jeune fille.

Elle essuya ses larmes. A son tour elle avait compris le péril de la situation, et ce fut d'une voix calme et digne qu'elle répondit:

—J'irai, dès demain, trouver la reine Christine et la conjurer de révoquer de mon service. L'aimer n'est pas un calcul, mon père; on aime pour aimer, jusqu'à ce qu'on s'aperçoive qu'on s'est créé un abîme de douleurs et que l'on aime pour souffrir!

—Oui! un abîme de douleur ou de honte.

Elbé mit sa main sur la bouche de son père.

—Oh! jamais, jamais! s'écria-t-elle, mille fois plutôt la mort!.... J'aime le roi et il m'aime, reprit Elbé, mais il est gentilhomme, et moi, mon père, je suis comtesse de Brahé! Je brisera mon cœur s'il le faut, mais je saurai mourir non plus; je serai forte, je vous le jure, contre Gustave-Adolphe et contre moi.

—Bien, je viens en aide, mon enfant, dit le comte touché de ces paroles. Va prendre du repos afin de ne pas porter à la cour un visage fatigué et flétri par les larmes; ta douleur doit être un secret pour celui qui la cause.

—Oui, mon père.

—Embrasse moi encore une fois, chère fille bien aimée.

Elbé sejeta dans les bras du comte.

—Oh! je l'aime bien, va! reprit Pierre de Brahé, et si la tendresse d'un père suffisait à consoler toutes les souffrances, il n'y aurait plus de larmes pour toi dans ce monde!

Quand l'amour s'est emparé du cœur d'une jeune fille, il est bien rare qu'il ne domine pas en maître et qu'il y laisse pénétrer la moindre lueur de raison. Si l'amour est heureux, si aucun obstacle ne vient à l'encontre des désirs de la femme qui aime, elle est timide, réservée et patiente; si, au contraire, son affection est menacée d'un danger quelconque, si elle doit sacrifier le sacrifice au monde, à sa famille, à une considération sociale, elle s'irrite, se révolte, crie à l'injustice, cherche une compensation à la douleur qu'on lui impose, et, ne la trouvant pas dans la suprême et dernier adieu,—c'est-à-dire un rendez-vous,—à l'homme qu'elle aime, elle court audacieusement au devant du péril. Il faut une bien grande force de volonté, une bien grande puissance sur soi-même, —ce qui n'est pas la qualité ordinaire des amoureux,—pour ne pas céder, en pareilles occasions, aux entraînements du cœur, aux aspirations qui naissent d'un amour contrarié; aux espérances que le cœur conserve encore même à l'heure de ce que l'on appelle la dernière entrevue.

Cet amour n'existait pas pour Elbé de Brahé, elle le croyait du moins; mais c'était déjà trop, pour une fille bien élevée, que de recevoir le soir et mystérieusement la visite de l'homme qu'elle aimait, cet homme fût-il roi, c'est-à-dire le premier gentilhomme du royaume. Quoi qu'il arrive, périlsd'amour sont faits pour les femmes pour un souverain, et surtout pour un simple particulier; il arrivera plus de plaint la victime, en fait, bien plus pour le séducteur: on l'envie! N'est-ce pas l'absolutre complétement!

Dans toute autre situation, Elbé se fût complétement refusée à accéder à la demande de Gustave-Adolphe. Ainsi qu'elle l'avait dit à son père, elle était bien trop comme maîtresse pour ne pas connaître les devoirs que lui imposaient son nom et sa condition; mais les argutias de la passion contrarient souvent devoir son ainsi, elle s'en était dévertisme,sacrifiée à une impitoyable raison à l'Etat qui ne la toucha en aucune façon et dont la puissance n'était pas suisse. Elle pour elle, lui faisait trouver, dans une dernière entrevue avec le roi ce qu'elle croyait être une légitime satisfaction, un plaisir à la folie, et faire, cruel et plein de charmes, celui de l'abnégation et du sacrifice!

Se trouver seule avec Gustave-Adolphe, ne fût-ce que quelques instants, lui dire qu'il fallait renoncer à elle, que leur commun amour n'avait été qu'un rêve, un songe de bonheur détruit par le réveil, et qui ne devait plus renaître, était pour l'Elbé une volupté dont elle voulait savoir les prix.

—Après cela, se disait-elle, je partirai, je ne le verrai plus; un dernier adieu me rendra la solitude, la vie moins douloureuse et plus facile à porter; je dirai-rai mon cœur mais j'emporterai le souvenir de ses dernières paroles.

Toutes ces considérations étaient autant de faux,—erreurs communes à toutes les femmes dont l'esprit est troublé par une passion malheureuse.

Elbé de Brahé passa une journée d'angoisses et de larmes et ne sortit pas de son appartement. Le sacrifice était douloureux et lui semblait hors nature, et quoi qu'elle fût résolue, le combat était pénible.

Lorsque vint le soir, elle s'enveloppa d'un manteau, descendit au rez-de-chaussée par un escalier qui aboutissait à une galerie ritrée; cette galerie conduisait à d'immenses serres au milieu desquelles Elbé s'était fait construire une petite retraite, qu'égayait la vue des fleurs qu'on y entretenait avec soin.

C'était là qu'elle venait chaque jour, au sein d'une atmosphère attiédie et parfumée, songer et rêver, cherchant à deviner le secret des agitations de son jeune cœur, dont les battements tumultueux lorsqu'elle se trouvait en face du roi, l'effrayaient sans l'éclairer.

Elle se laissa tomber platot qu'elle ne s'assit sur un petit banc rustique et fermant les yeux, anxieuse et attentive à tous les bruits. Son visage était pâle et les larmes qu'elle avait versées y avaient laissé des traces encore visibles. Elle semblait calme et résolue, mais les bouleversements de sa poitrine disaient toutes les agitations de son cœur.

—Il va venir! murmurait-elle, il pense à moi, il m'aime, il est joyeux! Et moi je souffre, je suis désespérée! Faible cœur, âme sans courage, pourquoi te plaindre! Le devoir et l'honneur parlent, il faut leur obéir! La vie, c'est la souffrance, souffrons! Suis-je donc seule à être malheureuse? Non! cet autre aimé qui n'aime, la d'arde, sera malheureux aussi, lui, lorsqu'il apprendra que ce cœur qu'il croyait lui appartenir, s'était donné à un autre! Poulos est un homme, il est fort contre la douleur; la gloire le consolera! Pour moi, il n'est plus d'espoir, plus d'solitude et tristesse, voilà mon lot! Ah! Gustave, s'écria-t-elle tout à coup, comme si elle était impuissante à combattre cette cruelle pensée, hâtez-vous, ou mon courage va s'évanouir, et à la place de la comtesse de Brahé vous tiendrez ses adieux, il n'y aura plus qu'une pauvre fille tremblante et en larmes; venez vite, pour que je puisse souvenir encore que vous êtes le roi!

Un bruit de pas précipités se fit entendre à l'entrée de la galerie.

La jeune fille se leva rigide et froide comme un marbre, un éclair de pourpre traversa sa figure et exprima l'émotion qu'elle éprouvait; puis elle reprit sa pâleur mate.

Mon cœur, pourquoi lutter encore, dit silencieusement Elbé, la mort est résolue!...

XII

Gustave-Adolphe était aux pieds de son âme, et toute son âme était passée dans son regard.

Il contemplait Elbé avec cette joie, cet enthousiasme, cette fièvre du premier amour qu'il n'est donné de ressentir qu'aux heures de la jeunesse.

L'émotion de la comtesse dépordait, son cœur battait violemment, et de ses yeux on pouvait que la pauvre malheureuse et les longs cils noirs qui frangeaient l'œil comme une ligne sécoulée.

Gustave-Adolphe s'empara des deux mains de la jeune fille et y posa ses lèvres enflammées.

—Sire! dit Elbé avec un accent de reproche et en dégageant tout doucement ses mains de celles du roi.

—Sire! répliqua celui-ci, et depuis quand ma bien-aimée Elbé ne voit-elle dans Gustave-Adolphe que le roi de Suède!

Les yeux d'Elbé étaient remplis de larmes.

Levez les yeux, ma chère âme, reprit le roi, j'ai hâte de les voir me sourire.

Et comme Elbé détournait la tête pour cacher une larme qui allait poudre entre ses cils, Gustave-Adolphe s'écria tout attristé:

—Vous détournez la tête de moi, vos yeux sont rougis par des larmes, vous pleurez!

—Oui, sire.

—Et qui donc l'est permis d'attister cher trésor! qui donc n'est permis de faire tomber une larme de ces beaux yeux que j'adore?

Gustave-Adolphe attira Elbé vers lui et la contraignit de s'asseoir sur le banc rustique.

—Nul autre que Votre Majesté, répondit la jeune comtesse.

—En ce cas, Ma Majesté est une mal apprise, dit vivement le roi; je vous prie que nous la mettions à la porte. Il n'y a plus ici qu'un gouillhomme du nom de Gustave-Adolphe.

Elbé eut un tressaillement qui n'échappa pas aux yeux du roi.

—Mais vous souffrez, Elbé, reprit-il avec anxiété. Qu'avez-vous? Je veux le savoir.

—J'ai de tristes choses à vous apprendre, sire, répondit mélancoliquement la jeune fille.

Gustave-Adolphe se releva et vint s'asseoir sur le banc, à côté d'Elbé, comme s'il eût voulu protéger son amie contre un invisible danger.

Un instant, il contempla ce beau visage que la souffrance et les larmes avaient déjà flétri.

—De tristes choses! dit-il après un silence. Oubliez-les pour l'amour de moi.

—Hélas! je ne puis plus rien faire, sire, par amour pour vous!

Gustave-Adolphe éprouvait toutes les anxiétés de la passion vraie.

—Vous ne m'aimez plus, Elbé! s'écria-t-il avec désespoir.

Ce reproche fit perdre toute prudence à la comtesse.

—Je vous aime, dit-elle de toute la force de mon âme. Mais, ajouta la jeune fille, ce n'est point pour faire de pareils aveux que j'ai reçu Votre Majesté; ce qu'il me reste à vous dire est plein de douleur.

—Je viens d'entendre tout ce que je voulais savoir, dit le roi avec passion. Tu m'aimes! Que m'importe tout ce qui n'est pas ton amour!

—Ecoutez-moi, sire. Cet amour, dussé-je en mourir, il faut que je l'arrache de mon cœur.

—Que dites-vous, Elbé?

—La vérité, sire!

—Non, non! mille fois non! s'écria Gustave-Adolphe.

—Il le faut, Sire!

Et en même temps Elbé s'éloigna du roi

(A continuer.)

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIN, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste à Plaquemines, paroisse Iberville.

C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. GAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Pausse-Pointe.

F. M. HÉRAD, à la Côte Christiane.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHÉRI, Plaquemines, (Iberville).

A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).

R. RICULFI, Houmâ (Terrebonne).

SHLVAIN LEHMAN, Maître de-Poste à Johnville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.

ÉDGARD DELÉRY, Baie St-Louis, (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés d'abes abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur la malle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le restant du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle pourra, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux, et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différente articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus de malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les fèvres, les bronches, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes des quelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des dessins grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises détoyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, détigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles douvées par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des supplémentis bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lequels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque quatre once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un lieu de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un lieu connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agences de nouvelles, le port sera comprit par semaine: 2 cents chaque.

Troisième classe.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port sera payé par un timbre spécial délivré par le bureau de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au nœu qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire d'abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui apparaît à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi. (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées. les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, tes mappes, les lithographies, les impressions, les photographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids du paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaire non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—1 cent chaque journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

L'ordonnance sur le paiement des taxes municipales.

Plusieurs erreurs s'étant glissées dans notre compte-rendu, nous reproduisons le texte officiel de l'ordonnance sur le paiement des taxes:

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Hôtel de Ville, 17 février 1875.

(No 2995—Série d'administration.)

Ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, y compris celles de l'année 1873.

Il est ordonné que jusqu'au premier jour de juin 1875, le paiement des taxes de ville pourra se faire comme suit:

Les taxes de 1860 à 1870 inclusivement, entièrement en scrip, y compris l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville.

Les taxes de 1871, entièrement en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant, le reste en scrip.

Les taxes de 1873, cinquante cents par $100, comptant, le reste, $2,50 par $100 en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant et le reste en scrip.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les coupons enregistrés, les certificats d'adjudication, les mandats de taxes, l'assignation de ville, les certificats de certificats d'adjudication, les certificats d'excédés de taxes, les réclamations sur quelque une ordonnance, pourvu, jusqu'en 1874, inclusivement, avec droit de transfert.

Il est de plus ordonné que dans aucune circonstance les conditions de cette ordonnance ne seront prolongées au-delà de l'époque fixée; que toutes les taxes qui n'auront pas été payées le premier jour de juin 1875, seront payables comptant, exclusivement.

Il est de plus ordonné que l'ordonnance No 2725, série d'administration, adoptée le 21 avril 1874, et l'ordonnance No 2915, série d'administration, adoptée le 29 décembre 1874, sont, par les présentes, rappelées.

Adopté par le Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans, le 16 février 1875.

CHARLES J. LEEDS, Maire.

Pour copie conforme:

J. H. HARDY, Secrétaire.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

REGULIER LIGNES DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

VILLE-DE-PARIS, Lashenes, samedi, 10 juillet.

AMERIQUE, Pouzols, samedi, 24 juillet.

PEREIRE, Darré, samedi, 7 août.

PRIX DU PASSAGE en OR, (compris le vin) Première cabine, $100—Seconde $60—Troisième $30—Billets aller et retour à prix réduits. Entrepont $25 avec nourriture hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

GEO. MACKENZIE, Agent, 5, Broadway, New-York, ou A. L. GRAND, Agent, 1er-sept—1123 Gallier Court, Lestre H. N. O.

STEAMERS DU HAVRE

—ET DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Des steamers nouveaux, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO, CASTELLAR,
PELAYO, CORTES,
SIVERA, COLON,
QUEVEDO, (d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour fret ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

28juill—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Reprendront le cours régulier de leurs voyages en automne.

Les jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers toucheront au Havre le JEUDI et faisant escale à Cork le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le SAMEDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, par Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MERCREDI et le VENDREDI à 3 heures du matin, Madisonville vers la matinée, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Les excursions régulières auront lieu. Le steamer partira dict DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, et le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précèdera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de manvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA.

14 mai—1an Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Excursion régulière du Dimanche, et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à hasse pression et de la Malle des Etats-Unis,

CAMELIA,

Capitaine Hanover,

fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux localités ville.

Il partira de Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix: $1, aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Agent,

25 avril—3m Au n 25 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. PELAFANT.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 4 P. M.

NATCHEZ.

Ce bateau de première classe fera service de la ligne de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Bunthover, ainsi que toutes les autres lignes de voyages supérieurs de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

26oct—1an

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Port de Rivière Barre, Bermuda, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand-Ecore ainsi que tous les délibérations intermédiaires, le bateau à vapeur

NOUVEAU BARTABLE

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 32 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & RIPPLER, 104 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24,dec—1an

OPELOUSAS.

Départ régulier, tous les Lundis à 5 P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Church-ville, et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtablean.

BERTHA.

W. Burton, capitaine

J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera Nouvelle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les affluents du Bayou des Glaises, faisant jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & RIPPLER, No 104 de la rue de la Commune

Tout fret pour le Bayou des Glaises sera décargé à Simmsport ou Belle Landing.

2 août—1an

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 P. M

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Church-ville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtablean. Le beau vapeur

PILETA.

C. C. Fickel, capitaine.

J. Meynier et S. Herbes, commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas, LOW & McPEAKE No 46 de la rue du Camp.

14 janvier

ARRANGEMENT D'ETE.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

CARMINE A. THORN,

Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brunet, commis, partira de la Nile-Orleans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M., et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir. 12 mai

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodaux-ville.

Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine J. F. Alcott,

Commis P. A. Charlet,

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra à la côte le lendemain.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RAYNOR,

20 Rue Gravier.

16 juillet—1an

Pour la Côte sus-dessus de la ville

Le Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Convent et le Bayou White et Mill Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine J. S. Kelly, commis R. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin. Retour: il partira du Convent les MERCREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. BORADY, 16 rue Canal.

9mai—3m

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 9 heures du matin.—Pour Buras, Pilottown, et l'ouest sud et les débarcadères intermédiaires. Le beau bateau à vapeur

IBERIA,

Capt. F. L. Merse, Commis A. Seichaydre.

Pour fret ou passage, s'adresser au No 24 de la rue Carondelet, bureau de

4juil—3m J. H. PRICE, Contracteur.

Association.

BUREAUX, No 66 de la rue Vieille-Levée

TROISIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux prévisions de la Charte de la New Orleans Credit Fonciar Association publiée l'état suivant de ses opérations dans l'année expirée le 30 septembre 1874—fin de la troisième année fiscale.

Total des bénéfices réalisés sur les intérêts du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874		2,219 60
Moins: 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874		5,011
Dépenses générales, taxes, loyer, etc du 1er oct. 1873 au 30 sept. 1874	8,401 36	
Escompte provenant de billets payés avant l'échéance	241 45	
	8,642 81	7,861 23
		1,251 46
		8,642 34

L'Association a l'actif suivant:		
Billets payables sous les noms garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	69,071 38	
Legs à recevoir	7,100 15	
Propriétés foncières	847 35	
En caisse	64 62	
Divers débiteurs	2,724 70	
Installations	1,099 09	111
PASSIF.		
Actions payées en plein	77,350 00	
Actions payées en partie	5,220 00	
Compte de scrip	4,150 00	
Dividends No 1 non réclamés	1,277 20	
Divers créanciers	1,287 65	
Compte de dépôts	526 30	
Surplus de l'actif	20,657 42	111,522

Nous soussignés, déclarons solennellement sous serment que l'état ci-dessus est un extrait exact des livres de l'Association.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. GAULET, Secrétaire.

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nile-Orléans.

Steamers de la mai ou des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer en marbeur,

CAMELIA,

Capitaine Hanover,

fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux localités ville.

Il partira de Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix: $1, aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Agent,

25 avril—3m Au n 25 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. PELAFANT.

Steamers de la ligne White Star, Transportant la Malle des Etats-Unis.

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 26 juin, à 10 20 h. P. M.
BRITANNIC, Samedi, 3 juillet, à 1 P. M.
GERMANIC, Samedi, 10 juillet, à 10 20 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 17 juillet, à 1 P. M.
REPUBLIC, Samedi, 24 juillet, à 9 20 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 31 juillet, à 2 P. M.

Du White Star Pier, foot de Morris-street, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme. Il n'en est pas qui soient plus confortables. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le mouvement est moins sensible que dans les parties qui en sont éloignées. Les passagers sentent le moins le mouvement et ont un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.

PRIX—Rabais, $80 et $100, on pour le retour, $175 Pour plus ample renseignements, s'adresser au bureau de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York.

F. ALEXANDER & SONS, Agents.

No 25 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

Des billets en vente à la Nile-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—3m

STEAMERS-STATE LINE.

Les voyageurs qui prendront cette ligne éviteront les désagréments et les dépenses de la route de New York. Ils partiront de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer tous les DEUX SAMEDIS, et les steamers quitteront New York le MERCREDI SUIVANT.

Les trains partiront de pied de la rue du Canal les jours suivants, à quatre heures de l'après-midi:

SAMEDI, 12 juin.....State of Georgia.
SAMEDI, 26 juin.....State of Pennsylvania.
SAMEDI, 10 juillet.....State of Indiana.
SAMEDI, 24 juillet.....State of Georgia.

La Compagnie vend, à un prix réduit, des billets de touriste, (payables d'avance,) pour toutes les parties de l'Europe. Prendre au-dessous de donne aux noble rue.

Elle vend des traites de une livre sterling et au-dessus.

Pour les billets, les chambres et autres renseignements, s'adresser à K. MILLER & CO., agents, 1erav—3m. No 35 de la rue Carondelet.

STATE LINE.

POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.

Le magnifique steamer

STATE OF ALABAMA

Partira de son quai, au pouvant 23, Troisième District, Nouvelle Orléans, le MERCREDI, 14 juillet.

	Saloon.	2e classe.	Entrepont
Liverpool	$175	$35	$35
Paris	185	65	40
Brême	135	60	40
Hamburg	142	65	50
Anvers	147	60	40
Cork	125	70	54
Bordeaux	163	80	60

Billets pour tous les points, au prix les plus bas. Les enfants au-dessous de 12 ans.

Pour les renseignements, les billets, &c., s'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents, 35 rue Carondelet, Nile-Orléans.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

DEUX LIGNES EN COMPOSE

Des steamers suivants

KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS,
HUDSON, COMTES,

Le steamer

KNICKERBOCKER,

Komlie, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Tonnelier DIMANCHE, 11 juillet, à